

AVIS AUX AGRICULTEURS CONCERNANT LA LARYNGOTRACHÉITE INFECTIEUSE AVIAIRE (LTI)

Comtés unis de Prescott et Russel

6 octobre 2017

Au nom des quatre organismes du secteur avicole, le Feather Board Command Centre (FBCC) émet un avis concernant la LTI à tous les producteurs de volailles et les éleveurs de petites bandes dans et aux environs de la partie ouest des Comtés unis de Prescott et Russel.

Le FBCC a été alerté par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) à l'effet qu'un poulet de volatiles Chanteclerc a testé positif concernant la laryngotrachéite infectieuse. Le personnel du MAAARO travaille avec les propriétaires de bandes et le vétérinaire à assurer la mise en place de la biosécurité et des mesures de contrôle de la maladie appropriées.

Veillez renforcer vos protocoles de biosécurité y compris la surveillance du mouvement des volatiles, des personnes et les équipements sur votre exploitation agricole, dans l'intérêt de la santé de vos bandes. Advenant que vous suspectiez quelque signe de problème de santé dans votre troupeau, veuillez contacter votre vétérinaire ainsi que votre Commission. La LTI est une maladie contagieuse grave causée par un virus respiratoire principalement chez les poules pondeuses et les poulets. Les signes à rechercher incluent : augmentation de la mortalité, respiration bruyante, secouage de tête, arrêt d'alimentation, diminution de la production ovocole, inactivité, plumage ébouriffé et conjonctivite.

Veillez aviser tous les visiteurs de votre établissement au sujet de vos protocoles de biosécurité en raison de cette situation et conservez un registre du mouvement des visiteurs en relation avec votre exploitation agricole. Minimisez les visites à d'autres sites de production avicole, évitez d'échanger des équipements avec les autres sites ou assurez-vous qu'ils soient lavés et désinfectés. Assurez-vous que le personnel en contact avec les volatiles porte des bottes, des tenues de protection, des coiffes et des gants ou pratique le lavage de mains. Veillez à ce qu'il y ait un contrôle adéquat de la vermine et des oiseaux sauvages.

Les éleveurs de petites bandes peuvent obtenir de l'information supplémentaire sur la biosécurité à <http://www.inspection.gc.ca/animals/terrestrial-animals/diseases/bird-health-basics/eng/1323643634523/1323644740109>

Nous prévoyons que cet avis demeurera en place jusqu'à la mi-novembre. Un avis de suspension sera envisagé à ce moment-là. Tous les comptes rendus seront communiqués par l'entremise du site Web www.fbcc.ca

